



**SARL Camping LA NINGLE \*\*\*\***  
66 chemin des Roselières  
85270 Saint Hilaire de Riez  
02 51 54 07 11 – 06 80 22 70 07  
E-mail : [contact@campingdelaningle.fr](mailto:contact@campingdelaningle.fr)

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Avant de bénéficier des prestations proposées, nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-dessous. Celles-ci prennent effet au moment de l'acceptation de votre réservation. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à nos conditions générales de vente.

### 1. Réservation et conditions de paiement

Toute réservation devient effective à la signature du contrat ou lors de la validation de votre réservation par internet, et après réception de l'acompte.

La réservation est considérée comme définitive dès lors qu'elle a fait l'objet d'une confirmation du camping. Le montant de votre séjour sera à régler comme suit :

• **Pour toute réservation intervenant plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 30% vous sera demandé à la réservation. L'intégralité du solde sera à payer 30 jours avant la date du début du séjour (hors taxe de séjour).**

En l'absence du règlement de ce solde dans les délais précités, la location pourra être considérée comme annulée d'office et toutes les sommes versées resteront acquises au CAMPING LA NINGLE.

• **Pour toute réservation intervenant moins de 30 jours avant la date de début du séjour, la totalité du règlement doit être versé au camping au moment de la réservation (hors taxe de séjour).**

Toute modification de la réservation devra être signalée au préalable par écrit (courrier, email) et ne sera possible qu'après accord du camping.

Aucune réservation ne peut s'effectuer pour un numéro d'emplacement ou d'hébergement précis.

Mode de paiement accepté : Chèque bancaire ou CCP, chèques vacances ANCV (en entier avec talon du haut), chèques vacances connect (site internet uniquement), carte bancaire, virement, espèce.

### 2. Conditions d'annulation d'une réservation de location ou d'un emplacement camping

Il est recommandé de souscrire une assurance annulation et interruption de séjour « Campez Couvert » avec notre partenaire GRITCHEN AFFINITY. Coût de l'assurance annulation : 5% du montant du séjour (hors taxe de séjour et frais de dossier). L'assurance annulation et interruption de séjour rembourse l'intégralité des sommes versées avant l'arrivée au séjour et le montant du séjour non utilisé au pro rata temporis en cas de retour prématuré.

En cas d'annulation, vous devrez avertir le camping de votre désistement et déclarer le sinistre dans les 10 jours ouvrés (délai ramené à 2 jours ouvrés en cas de vol), **par INTERNET : [www.declare.fr](http://www.declare.fr)**.

Voir les conditions générales pour détails des garanties et exclusions sur le site internet : <https://www.campez-couvert.com/> Conditions Générales d'Assurance - extension épidémie.

La prime d'assurance doit être intégralement payée à la réservation du séjour et est non remboursable.

En cas d'annulation ou interruption de séjour, et qu'elle qu'en soit la cause (maladie, accident, ...), **si vous n'avez pas souscrit l'assurance annulation au moment de la réservation ; aucun remboursement ne sera accordé.** Toute annulation doit impérativement être notifiée par écrit (courrier ou par mail).

La date d'arrivée doit être respectée, tout retard supérieur à 24 heures non signalé au camping, entraîne l'annulation de la réservation et les sommes versées resteront acquises au camping. L'hébergement ou l'emplacement pourra être à nouveau disponible à la vente 24 heures après la date d'arrivée.

### 3. Tarifs

Les prix indiqués sont valables pour la saison en cours et s'entendent en euros, TVA incluse.

Ils comprennent la location de l'emplacement ou de l'hébergement, la consommation d'eau, gaz et électricité, la télévision, l'accès aux équipements du camping et l'emplacement d'un véhicule.

Ils ne comprennent pas la taxe de séjour, les frais de dossier (réservation hors site Internet) et assurance annulation, les suppléments tels que les animaux, les visiteurs, location de linge, locations diverses, la caution pour les locations.

**Une taxe de séjour (selon le tarif en vigueur), collectée pour le compte de la communauté de communes, vous sera demandée à votre arrivée pour toute personne de plus de 18 ans.**

### 4. Durée de séjour

En location d'hébergement pendant la haute saison, la durée de séjour réservée est d'une semaine minimum soit 7 nuits (en arrivée le samedi, dimanche et mercredi). Les arrivées en haute saison se font entre 15h et 19h (en cas de retard prévenir le camping), et les départs se font entre 8h et 10h. Possibilité de location à la nuitée (2 nuits minimum) ou week-end, en dehors de cette période.

Les arrivées en emplacements se font tous les jours entre 12h-13h et 15h-19h, et les départs avant 12h.

### 5. Location

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée. L'identité des personnes participant au séjour en locatif est mentionnée sur le contrat ou la réservation par internet. Les mineurs non accompagnés d'un parent ou d'un tuteur légal ne seront acceptés.

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est interdit de dépasser le nombre d'occupants prévus dans chaque location, de même pour les emplacements dont le nombre maximum est de 6 participants. Toute personne au-delà de la capacité prévue se verra refuser l'accès.

A votre arrivée, pour toute réservation d'un hébergement, il vous sera demandé **une caution de 250€ pour les équipements et une caution ménage de 80€**. La caution est payable par chèque, empreinte de carte bancaire ou espèce. Le matériel de chaque hébergement fait l'objet d'un inventaire chiffré. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler toute anomalie à la réception avant le lendemain midi.

En fin de séjour, l'hébergement doit impérativement être libéré avant 10h du matin. Un rendez-vous pour l'état des lieux devra avoir été pris au plus tard 48h avant le départ, à la réception du camping. Le nettoyage de l'hébergement est à la charge du locataire, sauf si le forfait ménage a été réglé à l'arrivée.

L'hébergement doit être restitué en parfait état de propreté à l'intérieur et aux abords immédiats. Le cas échéant, nous nous verrions dans l'obligation de facturer les 80€ de ménage. La caution est restituée, au plus tard 8 jours après la fin du séjour sous déduction du montant des détériorations et/ou manquants constatés.

### 6. Règlement intérieur

Le client doit se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping, affiché à la réception ou consultable en ligne sur [www.campinglaningle.com](http://www.campinglaningle.com).

### 7. Assurance

La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale, n'est pas engagée en cas de perte, vol ou dommage de quelque nature qu'il soit, pendant votre séjour.

L'assurance responsabilité civile est obligatoire, nous vous conseillons de vérifier qu'elle couvre bien tous les incidents pouvant survenir pendant votre séjour.

### 8. Médiation des litiges de la consommation

En cas de litige et après avoir saisi la direction du camping, tout client a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes :

**Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice CM2C - 49 Rue de Ponthieu 75008 Paris - Tel : 01 89 47 00 14 – email : [cm2c@cm2c.net](mailto:cm2c@cm2c.net)**

**Site Internet : <https://cm2c.net>**. Les litiges qui ne seraient pas réglés à l'amiable seront soumis à la juridiction compétente.

### 9. Respect des droits des utilisateurs

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à CAMPING LA NINGLE 66, chemin des roselières 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Dans le cadre du Règlement Européen Général de Protection des Données (RGPD), en application à partir du 25 mai 2018, les données personnelles récoltées par le CAMPING LA NINGLE sont utilisées par les services internes du camping à des fins de gestion administrative et commerciale (ex : réservation, satisfaction, client) et sont conservées uniquement pendant la durée strictement nécessaire aux traitements déclarés, selon les finalités et dans les limites imposées par la loi. Cela signifie que la durée peut varier entre quelques jours et plusieurs années.

### 10. Droit à l'image

Vous autorisez le camping à utiliser les photos de vous et/ou de votre enfant qui pourraient être prises au cours de votre séjour, sur tout type de support, à des fins de communication du camping, sans aucune contrepartie et sans limite d'utilisation. Dans le cas contraire, vous devez le notifier par courrier recommandé au CAMPING LA NINGLE.



**SARL Camping LA NINGLE \*\*\*\***  
66 chemin des Roselières  
85270 Saint Hilaire de Riez  
02 51 54 07 11 – 06 80 22 70 07  
E-mail : contact@campingdelaningle.fr

## REGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING

- 1.** Le règlement intérieur est affiché à l'entrée du camping. Le client est tenu d'en prendre connaissance et de le respecter. Le non-respect du règlement intérieur pourra entraîner la résiliation du contrat de séjour, sans possibilité de prétendre au remboursement des sommes versées.
- 2. Responsabilité**  
Les responsabilités du camping, au-delà de sa responsabilité légale, n'est pas engagée en cas de :
  - Vol, perte ou dommage de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour.
  - Panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture des installations.
  - Dommages causés ou subis par les véhicules des résidents stationnant et circulant dans l'enceinte du camping.
- 3. Conditions d'admission**  
Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le camp doit au préalable se présenter à l'accueil.
- 4. Respect du silence et de l'environnement**  
Le silence doit être respecté entre 23h et 8h.  
La circulation des véhicules est donc interdite entre ces horaires. L'entrée du camping est fermée.  
En cas d'urgence, le responsable du camping est joignable aux numéros affichés à l'accueil.  
Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté du camp et des sanitaires. L'environnement, les plantations et les fleurs doivent être respectés.
- 5. Troubles et nuisances**  
Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent sur son emplacement ou dans son hébergement. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents ou porte atteinte à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, sans préjudice des demandes en réparation que le camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre. Il en irait de même si le camping devait constater une occupation abusive de ses hébergements et de ses emplacements (nombre supérieur à la capacité annoncée du logement). En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.
- 6. Sécurité – Incendie**  
Pour la sécurité de tous, l'établissement est placé sous vidéosurveillance.  
En cas d'incendie, il est demandé à chacun de garder son calme, de prévenir immédiatement le responsable du camping qui alertera les sapeurs-pompiers. Les extincteurs et RIA sont utilisables en cas de nécessité.  
Les barbecues sont autorisés dans le camping sauf en cas d'interdiction par arrêté préfectoral.  
Les mégots ne doivent en aucun cas être jetés ou écrasés sur le terrain.  
Des précautions sont à prendre lors de l'utilisation des réchauds et des appareils d'éclairage au gaz.
- 7. Espace aquatique**  
Par mesure d'hygiène, seul le maillot de bain est autorisé (short, bermuda, combinaison ou assimilée sont interdits). Tout manquement au règlement en vigueur affiché à la piscine donnera lieu à une expulsion. L'usage des bouées de gros gabarit et matelas gonflable est interdit.
- 8. Visiteurs**  
Les visiteurs sont admis dans le camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent et uniquement après autorisation du responsable de l'établissement et règlement d'un supplément, si nécessaire. Ils ont accès aux différentes prestations et services du camping excepté l'accès à l'espace aquatique. Les véhicules des visiteurs doivent être stationnés sur le parking à l'entrée du camping.
- 9. Animaux**  
A l'exception des chiens de Catégories I et II et des NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie), les animaux domestiques sont admis sur le camping moyennant un supplément de prix par jour, sous condition de ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents et de respecter les règles élémentaires d'hygiène et l'intégrité des installations (2 animaux maxi par emplacement et location hors mobil-home de la gamme PREMIUM). L'animal doit toujours être tenu en laisse dans l'enceinte du camping et ne doit pas être laissé seul en l'absence de son propriétaire. Les animaux domestiques ne sont pas admis dans les bâtiments à usage commun, l'enceinte des piscines et aires de jeux. Les animaux doivent être sortis du camping pour faire leurs besoins.
- 10. Véhicule**  
Une seule voiture est admise à entrer et doit être obligatoirement stationnée sur l'emplacement. En cas de plusieurs véhicules, les autres peuvent être garés sur les parkings extérieurs.  
Il est strictement interdit de brancher une voiture électrique sur les prises du camping en vue de la recharger. Les prises électriques ne sont pas adaptées à un à tel usage. Le cas échéant, les dégradations éventuelles sur le réseau seront à votre charge.
- 11. Badge véhicule / badge douche**  
A l'arrivée, un badge est remis pour un véhicule par emplacement permettant le contrôle d'accès au camping (entrée/sortie).  
Afin de maîtriser plus efficacement la consommation d'eau, un système de gestion des douches avec un lecteur de proximité est installé dans chaque bloc sanitaire. Un ou deux badges est remis par emplacement, selon le nombre d'occupants (sur demande pour les locations). Le badge est programmé pour un temps de douche de 20 min par jour.  
En cas de perte de badge, 10€ seront demandés en dédommagement.
- 12.** Selon le contexte sanitaire, le gestionnaire peut être amené à mettre en place un protocole spécifique.